

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DASES 200 G : Subvention (700 000 euros) et convention avec Paris Habitat OPH pour l'aménagement d'un Foyer de Vie de 30 places et d'un Centre d'Activité de Jour situé rue Paul Meurice à Paris (20^{ème}).

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses article L. 311-1, L. 312-2 et suivants ;

Vu la convention conclue le 8 décembre 1995 entre le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général et la Société Philanthropique pour le Foyer de Vie Saint-Joseph situé 9 rue Georgette Agutte à 75018 PARIS ;

Considérant le projet d'investissement porté par Paris Habitat OPH pour l'aménagement d'un Foyer de Vie (FV) de 30 places et d'un Centre d'Activité de Jour (CAJ) de 15 places ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016; par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lui propose de signer avec Paris Habitat OPH, une convention pluriannuelle d'investissement pour l'aménagement d'un FV et d'un CAJ ;

Sur le rapport présenté Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer avec Paris Habitat OPH, 21 bis rue Claude Bernard 75253 Paris CEDEX 5, une convention pluriannuelle d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération pour l'aménagement d'un Foyer de Vie (FV) de 30 places et d'un Centre d'Activité de Jour (CAJ) de 15 places dans le 20^{ème} arrondissement.

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 700 000 euros est attribuée au titre de l'année 2016 Paris Habitat OPH pour l'aménagement d'un Foyer de Vie (FV) de 30 places et d'un Centre d'Activité de Jour (CAJ) de 15 places.

Article 3 : La dépense sera imputée pour 700 000 sur le Chapitre 204, Nature 20422, ligne DE34004 rubrique D52, du budget d'investissement du Département de Paris, exercice 2016 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO